Régie de la sécurité dans les sports

Rapport annuel 1983

Québec

Le contenu de cette publication
a été rédigé par la
Régie de la sécurité
dans les sports

Cette édition a été produite par
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09652-9
ISSN: 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports pour l'année 1983.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Régie et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Guy Chevrette

Monsieur Guy Chevrette
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la sécurité dans les sports, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Régie de la sécurité dans les sports pour l'année 1983.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Gilles E. Néron

Table des matières

La loi et le mandat 9
Les fonctions de la Régie 10
Les pouvoirs de la Régie 11
Organigramme 12
Le Conseil de la Régie 13
Les services de la Régie 14
- La Direction générale et les Services administratifs 14
- Le Secrétariat et le Service juridique 14
- Le Service des opérations 14
- Le Service des communications 14
- Le Service de la recherche 14

Les comités consultatifs permanents 15
Liste du personnel ayant travaillé entre le 1er janvier et le 31 décembre 1983 16
Effectifs 16
Rapport du vérificateur 17
Ressources financières 18
Objectifs et réalisations 1983 19
- La Direction générale 19
- Les Services administratifs 19
- Le Secrétariat et le Service juridique 19
- Le Service des opérations 20
- Le Service des communications 21
- Le Service de la recherche 22

La loi et le mandat

La Régie de la sécurité dans les sports est un organisme constitué par la législature provinciale, plus particulièrement par le chapitre 86 des lois de 1979. La loi constituante fut sanctionnée et est entrée en vigueur le 21 décembre de cette même année.

À la suite de l'approbation par le Gouvernement de quatre règlements de la Régie, plusieurs articles de la loi sont maintenant en vigueur.

La Régie de la sécurité dans les sports a pour but de rendre la pratique des sports plus sécuritaire pour les participants et les spectateurs.

La Régie veut aider le monde du sport à diminuer les risques de blessures et contribuer à réduire les coûts socio-économiques et les inconvénients personnels, tant physiques que psychologiques, qui en découlent.

La Régie vise une plus grande sensibilisation du milieu sportif et du public en général sur l'importance de la sécurité dans les sports par le biais de programmes d'éducation et de prévention.

Pour atteindre ses objectifs, la Régie travaille en collaboration avec tous les intervenants (organismes, fédérations d'organismes sportifs, groupes ou individus) ayant un intérêt pour la pratique sécuritaire du sport.

Les fonctions de la Régie

La Régie joue un rôle de premier plan au chapitre de la sécurité dans les sports. Elle a notamment pour fonctions de:

— recueillir, analyser et diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports;

— effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur la sécurité dans les sports;

— participer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'un sport;

— participer à l'élaboration, en matière de sécurité, de méthodes de formation des personnes qui travaillent dans le domaine des sports;

— prêter son concours technique à une fédération d'organismes sportifs ou à un organisme sportif non affilié à une fédération pour l'élaboration d'un règlement de sécurité;

— conseiller toute personne qui lui en fait la demande sur les moyens d'assurer la sécurité dans les sports.

Les pouvoirs de la Régie

Comme le stipule la Loi sur la sécurité dans les sports, la Régie a le pouvoir, dans l'exercice de ses fonctions:

— d'approuver les règlements de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;

— d'adopter des règlements pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs lors de la pratique d'un sport lorsqu'il n'existe pas de règlement de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;

— d'émettre un permis à l'exploitant d'un centre sportif ou à une personne qui organise ou participe à une manifestation sportive des catégories suivantes:

1. les sports de combat
2. les courses de véhicules motorisés
3. la natation et les sports nautiques
4. le ski.

La Régie peut aussi:

— interdire la tenue d'une manifestation sportive ou ordonner l'interruption de ce type d'événement;

— ordonner la confiscation, en tout ou en partie, de la bourse ou de la rémunération attribuée lors d'une manifestation sportive;

— enquêter de sa propre initiative ou suite à une plainte sur toute situation qui risque de mettre en danger la sécurité d'une personne dans la pratique d'un sport.

Structure organisationnelle

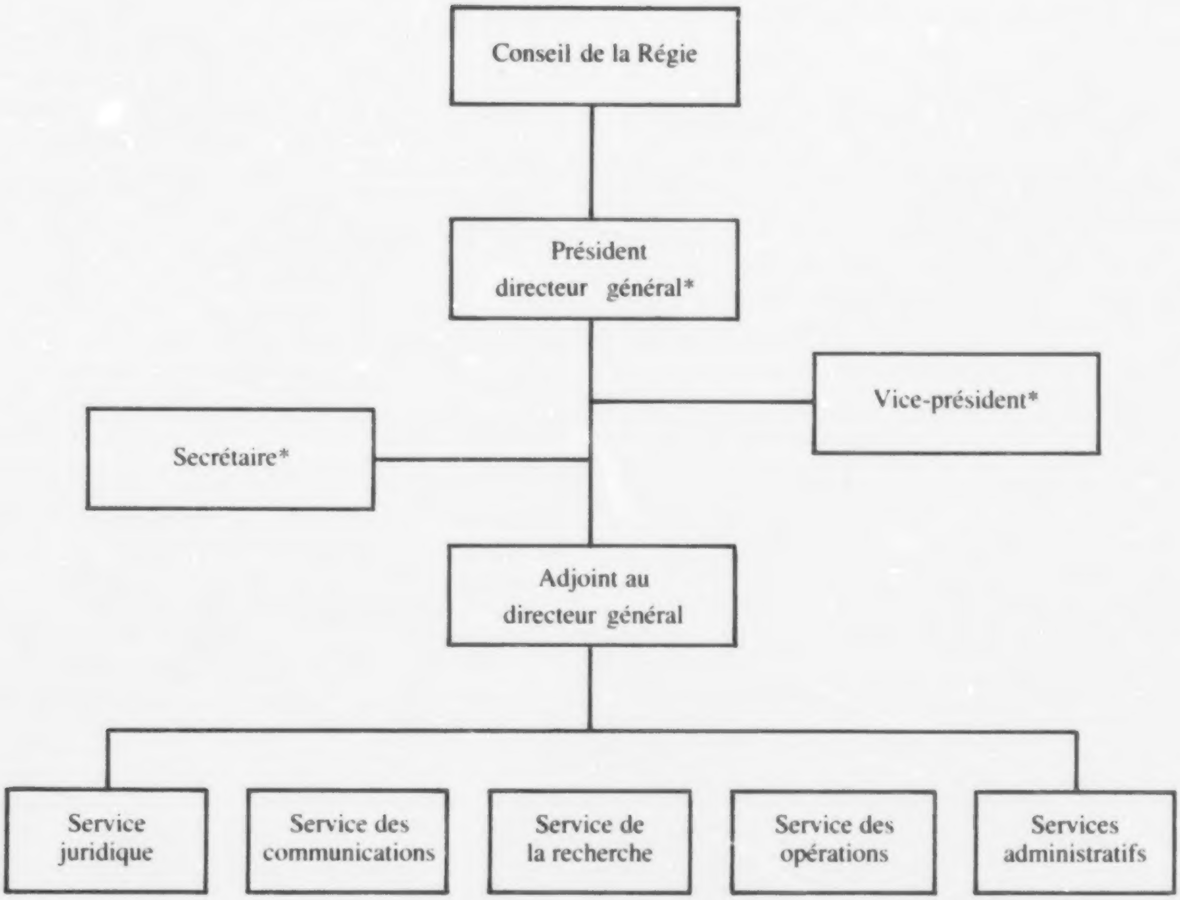

* *Autorité fonctionnelle du Conseil*

Le Conseil de la Régie

Le Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports est composé de cinq membres dont un président et directeur général, un vice-président ainsi que trois régisseurs.

Ces membres sont:

— Monsieur Gilles E. Néron, président et directeur général
— Monsieur Arthur Lessard, vice-président
— Madame Renée Joyal-Poupart, régisseure
— Monsieur André Quirion, régisseur
— Monsieur Rodrigue Langevin, régisseur.

Les membres du Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports proposent et se prononcent sur les orientations et les objectifs de la Régie. Ils veillent au respect des dispositions contenues dans la Loi sur la sécurité dans les sports. Ils voient au développement et à l'application des normes et de la réglementation de la sécurité dans les sports. Le Conseil exerce les droits, pouvoirs et prérogatives que lui confère la loi.

Le président-directeur général

Monsieur Gilles E. Néron, président et directeur général, préside le Conseil de la Régie et est responsable de la direction générale. Il met en application les décisions du Conseil et il coordonne et contrôle l'ensemble des activités des différents services de la Régie.

Le vice-président

À titre de vice-président, Monsieur Arthur Lessard remplace le président quand celui-ci est absent et, à sa demande, assume des responsabilités selon l'évolution et les besoins de la Régie.

De plus, le vice-président assume la surveillance des services administratifs, du service des opérations et est responsable de certains dossiers spéciaux.

Le secrétaire du Conseil

Sous la direction du président, le secrétaire et conseiller juridique de la Régie, Me Claude Gélinas, effectue le contrôle des archives, des procès-verbaux des réunions du Conseil et participe à la rédaction de documents officiels. Le secrétaire contribue également à la préparation des directives internes émises par le président et tient le rôle de greffier de la Régie. Le secrétaire coordonne de plus le service juridique.

Les services de la Régie

La Direction générale et les Services administratifs

La Direction générale se compose du président, du vice-président et du secrétaire de la Régie qui, une fois la semaine se réunissent en comité de direction afin d'assurer le suivi des décisions du Conseil de la Régie et d'étudier les orientations de l'organisme.

Le Comité de coordination se compose de l'adjoint au directeur général et des directeurs de service ou chefs d'équipe. À raison d'une réunion par deux semaines, le comité de coordination vise essentiellement à harmoniser les activités des services et à faciliter les communications inter-services.

Les Services administratifs comprennent la gestion financière, la gestion du personnel et les services auxiliaires.

La gestion financière consiste essentiellement à la préparation et au suivi du budget. La gestion du personnel est reliée à la dotation du personnel, à la rémunération et aux relations de travail. Les services auxiliaires comprennent notamment l'approvisionnement, l'aménagement et la location d'équipements.

Les Services administratifs travaillent en étroite collaboration avec les divers ministères et organismes du Gouvernement.

Le Secrétariat et le Service juridique

Le Secrétariat est responsable de la conservation des dossiers de la Régie et de leur communication, ainsi que de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le Secrétariat reçoit les demandes officielles relatives aux permis, aux plaintes, aux requêtes en appel, à l'approbation de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs. Ce service s'occupe, de plus, de dossiers spéciaux à la demande du président-directeur général.

Le Service juridique effectue des études, interprète les lois et les règlements, procède à l'élaboration des règlements, conseille les autorités de la Régie dans les matières touchant le droit et portant sur l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports.

Ce service émet des avis juridiques, rédige les contrats et protocoles d'entente, effectue des recherches en droit et représente la Régie devant les tribunaux.

Le Service des opérations

Le Service des opérations analyse les demandes de permis, reçoit les plaintes et les appels. Ce service émet de plus des permis, réalise des enquêtes et agit comme conseiller juridique lors des manifestations sportives.

Le Service des opérations procède également à l'analyse de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs et travaille en collaboration avec ces fédérations afin de rendre la pratique des sports le plus sécuritaire possible.

Le Service des opérations procède de plus à la cueillette des données techniques utilisées pour la rédaction des règlements de la Régie.

Le Service des communications

Le Service des communications prépare des programmes d'information, de relations publiques, de publicité et d'autres programmes d'éducation et de sensibilisation au sujet de la Régie et des mesures qu'elle préconise. Le Service des communications a aussi la responsabilité du centre de documentation.

Le Service de la recherche

Le Service de la recherche procède à la préparation de devis de recherche, du suivi de ces études et à l'analyse des recommandations contenues dans ces études. Le personnel du service effectue de plus des études et des recherches pour les besoins de la Régie.

Les comités consultatifs permanents

Comité consultatif de la recherche

Mandat:

Le mandat général dévolu à ce Comité consiste à fournir au Conseil d'administration des recommandations sur toutes questions ayant trait à la recherche en matière de sécurité dans les sports.

Composition pour 1983

- Roger Boileau, M.Sc.
  Président du Comité
  Département d'éducation physique
  Université Laval
- Guy Brisson, Ph.D.
  Département des sciences de l'activité physique
  Université du Québec à Trois-Rivières
- Yves Girouard, Ph.D.
  Département des sciences de l'activité physique
  Université du Québec à Trois-Rivières
- Micheline Gagnon, Ph.D.
  Département d'éducation physique
  Université de Montréal
- Jean-Pierre Tibi
  Directeur administratif
  Fédération de volleyball du Québec
- Guy Régnier, M.Sc.
  Secrétaire du Comité
  Régie de la sécurité dans les sports.

Comité de la médecine du sport

Mandat:

Le mandat dévolu au Comité de la médecine du sport est de remplir notamment les fonctions suivantes:

- conseiller le Conseil de la Régie sur toute question reliée à la médecine du sport soumise par le président directeur général;
- informer la Régie de tout problème ou de toute question relié à son mandat qui serait de nature à nécessiter une étude, une recherche, une action ou une prise de position;
- consulter les regroupements professionnels, les organismes ou les spécialistes intéressés ou les inviter à participer aux travaux du Comité s'il y a lieu;
- rapporter les suggestions ou les observations émanant des regroupements professionnels, des organismes ou des spécialistes intéressés concernant toute question reliée à la sécurité dans les sports.

Composition pour 1983

- François Croteau, m.d.
  Président du Comité
  Clinique Domus Medica
- Michel Dupont, m.d.
  Clinique de médecine du sport
  PEPS
  Université Laval
- Jean-Gilles Blain, m.d.
  Service de neurologie
  Hôpital Notre-Dame
- François Péronnet, Ph.D.
  Directeur du département
  d'éducation physique
  Université de Montréal
- Pierre Labelle, m.d.
- Guy Morissette, m.d.
- James Sullivan, m.d.
- René Joyal
  Physiothérapeute
- Rénald Chabot, M.Sc.
  Clinique de désintoxication
  pour fumeurs
- Guy Thibault, M.Sc.
  Secrétaire exécutif du Comité
  Régie de la sécurité dans
  les sports

Liste du personnel ayant travaillé à la Régie entre le 1er janvier et le 31 décembre 1983

Les noms marqués d'un astérisque sont ceux de personnes ayant quitté la Régie au cours de l'année 1983.

Présidence

Gilles E. Néron, président directeur général
Micheline Laframboise, secrétaire
Andrée Provencher, secrétaire principale

Vice-présidence

Arthur Lessard, vice-président
Marie Carbonneau, secrétaire

Services administratifs

J. Ernest Bruyère, adjoint au directeur général
Claude Lamarre, technicien en administration
Céline Héroux, agent de bureau
Nicole Marchand, agent de bureau

Secrétariat et Service juridique

Me Claude Gélinas, secrétaire et directeur du Service Juridique
Johanne Bergeron, secrétaire
Me Denis Semco, conseiller juridique
Suzie Fréchette, sténographe

Service des communications

Robert Henri, directeur
Louise Olivier, secrétaire
Josée Béland, agente d'information*
Bertrand Bergeron, agent d'information
Daniel Charbonneau, agent d'information*
Marie-Claude Lanoue, agente d'information
Diane Leclerc, agente d'information
Yvan Lépine, agent d'information
Jacques Pellerin, agent d'information
Brigitte Dubé, technicienne en information
Pierret Dumas, bibliothécaire
Hélène Gravel, agente de bureau
Hélène Pagé, sténographe

Service de la recherche

Pierre Prince, agent de recherche
Guy Régnier, agent de recherche
Guy Thibault, agent de recherche
Johanne Gagnon, sténographe

Service des opérations

Daniel Baillard, professionnel responsable de manifestations sportives
René Bellerose, professionnel responsable de manifestations sportives
Michel Leblanc, professionnel responsable de manifestations sportives
Louis Prévost, professionnel responsable de manifestations sportives
Jacques Turcotte, professionnel responsable de manifestations sportives
Pierre Boucher, technicien en sécurité sportive
Denis Brown, technicien en sécurité sportive
Yvan D'Amours, technicien en sécurité sportive
Lise Marcotte, technicienne en sécurité sportive
Ghislaine Maurais, technicienne en sécurité sportive
Daniel Savaria, technicien en sécurité sportive
Jean Shoiry, technicien en sécurité sportive*
Ruth Bellemare, agent de bureau
Denyse Lussier, sténographe
Carole Simard, sténographe
Louise Verville, sténographe

Effectifs

Au 31 décembre 1983, la Régie avait 43 postes autorisés répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

— Hors-cadres	2
— Cadres	2
— Professionnels	15
— Techniciens	8
— Personnel de soutien	16
— Occasionnels (3 p/année)	3

De ces 43 postes autorisés, 42 postes étaient effectivement comblés au 31 décembre 1983.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Régie de la sécurité dans les sports de l'exercice terminé le 31 décembre 1983. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les frais d'administration de la Régie de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 6 avril 1984

Régie de la sécurité dans les sports

Frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1983

	1983 $	1982 $
Traitements, salaires et allocations	948 230	597 073
Autres rémunérations	47 043	59 657
Services de transport et de communication	192 377	101 793
Services professionnels, administratifs et autres	135 839	81 110
Loyers	9 888	12 450
Fournitures et approvisionnements	48 046	24 504
Bourse d'étude	1 500	–
Matériel et équipement	8 796	13 397
Autres dépenses	5 562	2 304
Frais assumés par le gouvernement du Québec	**1 397 281**	**892 288**

Pour la Régie

Gilles E. Néron
Président directeur général

Arthur Lessard
Vice-président

Notes complémentaires 31 décembre 1983

1. Constitution et fonctions

La Régie de la sécurité dans les sports, constituée en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1) est chargée de veiller à ce que la sécurité des personnes dans les sports soit assurée. Elle a notamment pour fonctions, en matière de sécurité dans les sports, de diffuser de l'information, d'effectuer des recherches, de participer à l'éducation du public et de prêter son concours technique aux organismes sportifs pour l'élaboration d'un règlement de sécurité.

2. Convention comptable

Frais d'administration

Les sommes requises pour l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports sont prises à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

L'état des frais d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec qui comportent, entre autres particularités, que les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocations d'espaces, etc., assumés par divers ministères, ne sont pas représentés dans l'état des frais d'administration de la Régie.

Objectifs et réalisations 1983

1. Direction générale

Objectifs généraux

- Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les autres organismes et ministères, la clientèle et les médias.
- Assurer un suivi des décisions du Conseil.
- Assurer la coordination des services de la Régie.
- Développer une qualité de vie du travail qui favorise la productivité et le rendement.

Objectifs spécifiques

- Développer des protocoles d'entente avec les organismes identifiés dans le programme d'activités.
- Développer des programmes avec les organismes avec lesquels la Régie a des protocoles d'entente.
- Préparer une évaluation trois fois par année des activités des services.
- Préparer dans les délais requis la revue de programme et la commission parlementaire.
- Procéder à l'étude spécifique de chaque C.T.
- Produire dans les délais requis les documents exigés par les instances gouvernementales.
- Voir au bon fonctionnement des comités de direction et de gestion.

Réalisations

- Le Conseil a tenu 11 séances au cours de l'année 1983 et a adopté 41 résolutions.
- Les Comités de direction et de coordination ont tenu régulièrement leurs réunions.
- Une journée d'étude a été tenue sur le thème productivité et qualité de vie au travail.
- Divers protocoles d'entente sont intervenus entre la Régie et les organismes suivants:
  - Comité organisateur des championnats québécois à Rouyn-Noranda Inc.
  - Comité organisateur du Tour de l'Abitibi
  - Direction générale du comité organisateur de la finale des Jeux du Québec
  - New York State Athletic Commission
  - Ordre des Dentistes du Québec
  - Régie des Installations Olympiques
  - Association des Ophtalmologistes du Québec
- La revue de programme et la commission parlementaire ont été préparées dans les délais requis.
- Les C.T. ont été l'objet d'un suivi.
- L'organigramme de la Régie a été l'objet de plusieurs modifications entraînant un nouveau partage des tâches.

2. Services administratifs

Objectifs généraux

- Voir à l'implantation et au développement de la Régie en matière de ressources humaines, financières et matérielles.
- Coordonner, planifier et exécuter les tâches relatives aux ressources humaines, financières et matérielles.
- Développer, en matière de gestion, des méthodes, des systèmes, des procédures et des politiques.

Objectifs spécifiques

- Développer à la Régie, une bureautique qui répond à ses besoins.
- Acquérir l'autonomie en matière des ressources humaines, financières et matérielles.
- Favoriser un meilleur contrôle des dépenses.

Réalisations

- Le déménagement du siège social de la Régie au 100 rue Laviolette à Trois-Rivières et l'organisation matérielle des différents services a été complétée.
- La Régie a procédé au cours de l'année à l'embauche de 22 personnes.
- La Régie a développé une bureautique qui répond à ses besoins et le personnel a reçu l'entraînement nécessaire.
- L'adoption de politiques et de procédures administratives s'est poursuivie au cours de l'année.

3. Secrétariat et Service juridique

a) Secrétariat

Objectifs généraux

- Voir à maintenir et à développer les services de secrétariat requis par le Conseil, les services de la Régie et la clientèle.

Objectifs spécifiques

- Voir à l'implantation de la Loi d'accès à l'information.
- Développer un système administratif permettant d'assurer un service de qualité à la clientèle dans ses rapports avec le Secrétariat.

— Contribuer activement au bon fonctionnement des comités de direction, de gestion et de législation.

— Planifier, organiser et coordonner les activités du Service juridique.

b) Service juridique

Objectifs généraux

— Fournir à la clientèle, à la Régie et aux services de la Régie, les avis en matière de loi et de règlements.

— Voir à l'élaboration de la législation, de la réglementation et des documents juridiques.

Objectifs spécifiques

— Élaborer et formuler des avis juridiques concernant l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et les règlements adoptés dans son empire.

— Étudier les lois, les règlements et la jurisprudence reliés à la sécurité dans les sports en effectuant les recherches, les analyses et les évaluations nécessaires à leur interprétation et leur application.

— Conseiller au besoin les autorités, les services à la clientèle de la Régie sur toute question de nature légale.

— Assurer toute autre responsabilité connexe de nature juridique.

Réalisations

a) Secrétariat

— Implantation de la Loi d'accès à l'information.

— Mise sur pied d'un système administratif permettant d'assurer un service de qualité à la clientèle.

— Participation active aux comités de direction, de coordination, de législation et d'implantation.

— Assurer le bon fonctionnement et la coordination du Service juridique.

b) Service juridique

— Procéder à l'analyse juridique des règlements de sécurité des fédérations d'organismes sportifs.

— Élaborer le règlement sur les sports de combat et la délivrance des permis ainsi que tous les formulaires s'y rapportant.

— Fournir aux services de la Régie les avis juridiques requis et l'assistance juridique nécessaire.

4. Service des opérations

Objectifs généraux

— Collaborer à l'établissement des règlements de sécurité préparés et adoptés par les fédérations d'organismes sportifs et par les organismes sportifs non affiliés à une fédération.

— Collaborer à l'établissement d'une réglementation favorisant la sécurité dans l'organisation et la tenue de manifestations sportives ainsi que dans l'exploitation d'un centre sportif.

— Collaborer à l'établissement d'une réglementation concernant l'émission des permis: exploitants de centres sportifs, participants, organisateurs.

— Superviser l'application de la réglementation de la Régie.

Objectifs spécifiques

— Étudier et recommander pour approbation les règlements de sécurité des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération.

— Participer à l'élaboration de la réglementation de la Régie en regard des manifestations sportives.

— Participer à l'élaboration de la réglementation relative à l'exploitation d'un centre sportif.

— Procéder à l'émission des permis et superviser l'application des règlements de la Régie.

— Procéder à l'inspection des centres sportifs.

— Prêter son concours technique en regard des appels, des plaintes et des enquêtes.

Réalisations

— Exécuter un travail d'encadrement et de soutien technique auprès de quarante-trois (43) fédérations sportives qui doivent déposer un règlement de sécurité.

— Participer à la préparation des premiers règlements de sécurité dans les fédérations de boxe amateur, de ski nordique.

— Rencontrer des organismes sportifs en vue de mieux faire connaître la Régie et de mieux connaître les besoins de la clientèle et de faire la promotion des règlements de sécurité déjà approuvés.

— Participer en 1983 à plus de cent (100) observations dans le cadre des sports prioritaires (seize (16) disciplines) ainsi que dans le cadre des sports mentionnés à l'article 40 de la loi.

— Participer, en collaboration avec le Service juridique, à l'élaboration de la réglementation de la Régie, portant sur l'émission des permis et les normes d'organisation et de tenue des manifestations sportives dans les sports de combat (boxe, lutte, kick-boxing).

— Procéder à la cueillette des données techniques dans le but de procéder en 1984 à l'élaboration de la réglementation de la Régie, portant sur

l'émission des permis et des normes d'organisation et de tenue des manifestations sportives dans les courses de véhicules motorisés (stock-car, accélération, motocross).

— Participer plus activement aux activités régulières du comité de réglementation.
— Poursuivre, au cours de l'année 1983, l'enregistrement d'une trentaine de plaintes.
— Participer à des rencontres tenues entre des représentants de la Régie et du ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, du ministère de la Justice afin d'harmoniser les interventions en matière de sécurité.

5. Service des communications

Objectifs généraux

— Développer un réseau de communications avec les principaux intervenants.
— Diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports.
— Organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation.
— Accorder un support technique aux fédérations en matière de communication.

Objectifs spécifiques

— Faire mieux connaître la Régie.
— Développer un processus de consultation afin de mieux connaître les besoins de la clientèle.
— Développer des programmes d'action.
— Promouvoir la notion de l'esprit sportif.
— Accorder, en matière de communication, un service de soutien aux autres services de la Régie.

Réalisations

— Élaborer une politique de placement publicitaire dans les médias imprimés, revues, bulletins et magazines reliés au milieu sportif.
— Créer et réaliser une série d'annonces publicitaires sur la mission et les programmes de la Régie.
— Placement d'annonces publicitaires dans les revues des fédérations d'organismes sportifs et dans d'autres imprimés jugés pertinents par la Régie.
— Campagne de publicité, à durée limitée, destinée aux principaux quotidiens du Québec.
— Tenue d'une rencontre d'information avec les représentants des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés dans le but de les sensibiliser sur les rôles, mandats et objectifs poursuivis par la Régie de la sécurité dans les sports et les renseigner sur la Loi sur la sécurité dans les sports et les règlements s'y rattachant.
— Organiser huit (8) rencontres de presse avec les journalistes sportifs répartis dans les différentes régions du Québec dont Québec, Montréal, Trois-Rivières et Chicoutimi. Ces rencontres visaient à sensibiliser les représentants des médias sur la mission et les programmes de la Régie.
— Produire trois (3) dépliants institutionnels « La Régie de la sécurité dans les sports », « Les Services offerts par la Régie de la sécurité dans les sports », « La Régie de la sécurité dans les sports et les fédérations d'organismes sportifs et les organismes sportifs non affiliés » destinés aux clientèles-cibles de la Régie.
— Réalisation d'une campagne de sécurité sur les sports nautiques visant à sensibiliser les adeptes des disciplines sportives telles la voile, la planche à voile, le canotage et le ski nautique sur l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.
  Cette campagne a été organisée en collaboration avec les fédérations et les associations suivantes:
  - La Fédération de voile du Québec
  - La Fédération québécoise des activités subaquatiques
  - La Fédération québécoise de canoë-kayak d'eaux-vives
  - La Fédération québécoise de canoë-kayak de vitesse
  - La Fédération québécoise de canot-camping
  - La Fédération québécoise de ski nautique
  - L'Association québécoise de l'industrie du nautisme.
— Une série de communiqués ont été émis en cours d'année au moment le plus opportun aux fins de sensibiliser le public, d'une part, sur les activités de la Régie et, d'autre part, sur l'importance de pratiquer les sports de façon sécuritaire.
— La Régie a assuré sa présence avec son kiosque d'exposition lors d'événements sportifs d'importance comme le Marathon international de Montréal, les Championnats sportifs québécois de Rouyn-Noranda, les Jeux du Québec à Sept-Îles, etc.
— La Régie a conclu plusieurs ententes avec des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération pour la réalisation de projets conjoints sur la sécurité dans les sports.
— Tenue d'une campagne de sécurité sur les sports d'hiver dans le but de sensibiliser les adeptes du

hockey, du ballon sur glace, de la motoneige, du patinage, du ski de fond et alpin sur l'importance d'adopter des comportements sécuritaires dans la pratique de leur discipline. Cette campagne d'une durée de plus de trois mois, a été réalisée en collaboration avec cinq (5) fédérations d'organismes sportifs, soit la Fédération québécoise de hockey sur glace, la Fédération provinciale des clubs de ballon sur glace, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, la Fédération québécoise de ski et la Fédération de patinage de vitesse du Québec.

— Parution d'articles pertinents sur la sécurité dans les sports dans les cahiers spéciaux de différents quotidiens du Québec et dans des revues destinées à des clientèles-cibles de la Régie comme la Revue de l'Entraîneur et la Revue Marathon.

— Publication d'un bulletin d'information « Le Sécuritaire » destiné aux permanents et dirigeants des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés du Québec et aux principaux collaborateurs de la Régie.

6. Service de la recherche

Objectifs généraux

— Supporter et orienter les objectifs de la Régie par le biais d'études et de recherches.

— Rendre accessibles, à l'ensemble des intervenants engagés dans la promotion ou la pratique des sports, les données issues de la recherche en sécurité dans les sports.

— Faire progresser les connaissances dans le domaine de la sécurité dans les sports.

Objectifs spécifiques

— Répertorier les spécialistes en sécurité dans les sports oeuvrant à travers le monde.

— Tenir à jour un répertoire des documents sur la sécurité dans les sports et se procurer les plus pertinents.

— Relever et synthétiser des informations sur la sécurité dans les sports afin de les diffuser auprès des divers intervenants dans les sports.

— Recueillir des statistiques sur la fréquence, la nature, les causes et les conséquences socio-économiques des accidents, des blessures et des fatalités dans les sports.

— Identifier les problèmes dominants de la sécurité dans les sports au Québec.

— Apporter des éléments de solution à des problèmes de sécurité dans les sports par le biais d'études et de recherches.

— Stimuler la recherche dans le domaine de la sécurité dans les sports.

Réalisations

— Consultation et échange avec les intervenants reliés directement ou indirectement à la sécurité dans les sports

- constitution d'un répertoire de spécialistes et d'institutions oeuvrant dans le domaine de la sécurité dans les sports au Québec et ailleurs:

  relevé des ressources humaines dans le domaine des sciences de l'activité physique au Québec (55 chercheurs recensés);

  relevé des ressources humaines dans le domaine du génie mécanique au Québec (30 chercheurs inscrits);

  chercheurs ou médecins provenant de différentes universités canadiennes, américaines, européennes et australiennes (plus de 40 contacts établis);

- Tenue de quatre réunions du Comité Consultatif de la recherche et présentation de recommandations à la Régie sur les orientations des recherches futures.
- Création du Comité de la médecine du sport et tenue de la première réunion officielle.
- Participation à des congrès et rencontres avec les divers intervenants reliés à la sécurité dans les sports:

  rencontre avec plus de 25 fédérations de sport afin d'identifier et analyser les problèmes de sécurité vécus dans leur discipline respective;

  rencontre et discussion avec des chercheurs des différentes universités du Québec reliés ou pouvant être reliés à la sécurité dans les sports;

  participation à 10 réunions scientifiques et professionnelles dont le Congrès de l'« American College of Sports Medicine », le Congrès de l'« Association canadienne des sciences du sport », le Congrès du « World Boxing Council » et le Colloque des administrateurs de la recherche universitaire.

— Sensibilisation des chercheurs aux problèmes de la sécurité dans les sports

- programme d'aide à la recherche:

  octroi d'une bourse complémentaire d'études avancées (1500 $) à Monsieur Yves Proulx de l'Université du Québec à Trois-Rivières
  Titre du projet: Étude sur l'efficacité de trois techniques de traitement de signal.

— Opération d'un centre de documentation et des modalités de fonctionnement du centre de documentation.

— Programme de recherches commanditées
  - Le tableau 1 présente la liste des contrats accordés à des chercheurs en 1983 dans le cadre du programme de recherches commanditées;
  - Formulation de 11 projets devant faire l'objet de commandites en 1984.

— Acquisition et traitement de données statistiques en rapport avec les accidents, les blessures et les fatalités dans les sports
  - Rédaction d'un document présentant des alternatives possibles pour le système d'acquisition de données à mettre sur pied;
  - Élaboration des mécanismes de cueillette de données pour la réalisation d'études épidémiologiques sur les blessures subies au cours d'événements sportifs majeurs (Championnats provinciaux de hockey sur glace, Jeux du Québec, Marathon International de Montréal, Jeux du Canada);
  - Signature de lettres d'entente avec des organismes professionnels (ex.: Ordre des dentistes du Québec) afin de recueillir des données sur les blessures subies dans la pratique des sports;

— Analyse et synthèse d'informations sur la sécurité dans les sports
  - Collaboration à la rédaction d'un avis technique sur le terme « sport »;
  - Rapport préliminaire relatif aux clientèles cibles en ski de fond et en ski alpin pour la campagne de sécurité sur les sports d'hiver;
  - Recommandation sur les embouts de caoutchouc pour les bâtons de hockey;
  - Sécurité dans les bains publics: identification des niveaux de qualification requis des surveillants sauveteurs;
  - Rédaction d'un avis commun avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche relativement à l'instauration d'un organisme unique d'accréditation des sauveteurs du Québec;
  - Participation à une table de travail sur la pratique du ski de fond et du ski alpin; élaboration du contenu de dépliants et brochures.

— Le personnel du service a participé à des conférences, accordé des entrevues et publié les textes suivants:
  - Étude de l'influence des bandages des mains sur la force d'impact des coups de poing à la boxe.
  - L'évaluation des qualités de visibilité et de confort des protecteurs faciaux utilisés au hockey.

Tableau 1

Liste des contrats accordés à des chercheurs en 1983

— Étude sur l'influence du bandage des mains sur la force d'impact d'un coup de poing à la boxe.

— Étude des qualités de visibilité et de confort des principaux protecteurs faciaux utilisés au hockey

— Réalisation d'un relevé des blessures survenues au cours des championnats provinciaux de hockey sur glace dans les régions Laurentides–Lanaudière 7 au 10 avril 1983

— Réalisation d'un relevé des blessures survenues au cours des championnats provinciaux intercollégiaux « AAA » au Cégep Édouard-Montpetit 11 au 13 mars 1983

— Réalisation d'un relevé des blessures survenues lors des rencontres des championnats intercollégiaux provinciaux « AA » au Cégep Édouard-Montpetit 8 au 10 avril 1983

— Production de fiches bibliographiques annotées sur les études épidémiologiques dans le domaine du sport

— Production de fiches bibliographiques annotées sur la violence dans les sports

— Réalisation de travaux de programmation informatique, traitement mécanographique de données et d'analyses statistiques.